

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/03/2026 - 5616 - 2008 B 00513 - 502 478 217 - 2A2F

2025

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065-SD 2025  N° 11084*26 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Taux de date de service	
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01/01/2024		et clos le 31/12/2024	
Régime simplifié d'imposition				☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 208-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SIRET 5 0 2 4 7 8 2 1 7 0 0 0 1 6 Mét :					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Conseil pour les entreprises		Si vous avez changé d'activité, cocher la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0 Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		4 308		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France ruralités revitalisation FRR, 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé	
Vous devez obligatoirement souscrire la formule n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notions des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
Tél:				Tél:	
CGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Date : 15/05/2025 Lieu : BLAGNAC	
Examen de conformité fiscale (ECF)				Qualité et nom du signataire : MAGRI François Gérant	
Prestateur :				Signature :	

certifié conforme à l'original
le gérant

2025

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis-SD						
Formulaire obligatoire (art 233 du Code général des impôts)				ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD				2025 Cocher la case si néant ☐								
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS																
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b								
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾										c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾										e						
										f						
										g						
										h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾										i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j						
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾										Total (a à h)						
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:											
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6								
1			2		3		4		5		6		7		8	
I DIVERS																
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION																
RÉMUNÉRATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 18 %										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)						MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
						MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice										
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(a)						MVLt réalisée au cours de l'exercice										
						MVLt restant à reporter										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)																
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025



N° 15948 * 07

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

2025 Informations 2025

Désignation de l'entreprise		2A2F										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		20 Rue Montaigne 31700 BLAQRAC															
SIRET		50247821700016															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12											
												Exercice N clos le					
												31 12 2024					
ACTIF												Brut		Amortissements - Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012									
		Autres *		014		1 689		016		1 689							
	Immobilitisations corporelles *		028		10 515		030		10 515								
	Immobilitisations financières * (1)		040		7 547		042				7 547						
	Total I (5)		044		19 752		048		12 205		7 547						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052									
		Marchandises *		060				062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		96 227		070		25 563		70 664					
		Autres * (3)		072		404		074				404					
	Valeurs mobilières de placement		080				082										
	Disponibilités		084		732		086				732						
	Charges constatées d'avance *		092		74		094				74						
	Total II		096		97 437		098		25 563		71 873						
	Total général (I + II)		110		117 188		112		37 768		79 420						
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120		6 000				
	Écarts de réévaluation										124						
	Réserve légale										126						
	Réserves réglementées *										130						
	Autres réserves		(		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131		)		132		600				
	Report à nouveau										134		11 327				
	Résultat de l'exercice										136		3 662				
	Subventions d'investissement										137						
	Provisions réglementées										140						
	Total I										142		21 589				
Provisions pour risques et charges										Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166		5 831				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169		31 668		)		172		32 326				
	Comptes courants d'associés										173		12 062				
	Autres dettes										175		7 611				
	Produits constatés d'avance										174						
Total III										176		57 832					
Total général (I + II + III)										180		79 420					
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)	Dont dettes à plus d'un an		195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		105				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFP N° 2033-B-SD 2025

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 codes A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL 2A2F		Néant ☐		
				Exercice N clos le				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		301 021 021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	63 693	
	Services *							
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
Subventions d'exploitations reçues					226			
Autres produits					230	1 273		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	64 966	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	51 815	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243	789	244	789	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. annexe 380)					252	3 560	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, et 3 du CGI)			255		254		
	Dotations aux provisions					256	3 977	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
								260
Total des charges d'exploitation (II)						264	60 141	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	4 825	
Produits financiers (III)		280				284	61	
Charges financières (IV)						290	3	
Produits exceptionnels (IV)						300	459	
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) *		347				
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) *		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						308	646	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	3 662	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 662	314		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	646	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optics-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) *	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342	
				JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terties) *	127		ZRR (44 quindies)	138			
	Baselans d'emploi à redynamiser (44 quindies) *	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindies A *	181			
	ZFANG (44 quateries) *	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	BUO (44 sexies) *	992		Zone de développement prioritaire (44 septies) *	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			653			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	4 308	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	4 308	372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉE DE L'EXERCICE

2033B-SD

EXTENSION 1

[illegible]



COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉE DE L'EXERCICE

2033B-SD

EXTENSION 2

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entrepriseSARL2A2F

Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 689	412		414		416	1 689	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	1 044	452		454		456	1 044	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	9 471	472		474		476	9 471	
Immobilisations financières		480	7 442	482	105	484		486	7 547	
TOTAL		490	19 647	492	105	494		496	19 752	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	1 689	502		504		506	1 689
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 044	542		544		546	1 044
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	9 471	562		564		566	9 471
TOTAL		570	12 205	572		574		576	12 205

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées	1	2	3	4	5
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé					
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
	①	②	③	④	⑤			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	576	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 2A2F				Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646				
	Sur comptes clients		650	21 586	652	3 977	654	656	25 563	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664	666		
TOTAL			680	21 586	682	3 977	684	686	25 563	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
			Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683							
Autres immobilisations incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2					
Constructions	720		725		3					
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745		5					
Matériel de transport	750		755		6					
Autres immobilisations corporelles	760		765		7					
TOTAL			770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			986							
Total des déficits restant à reporter			970							
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	12 692	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	4 539	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 236 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 970 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurant dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2025

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2A2F		Néant ☒			
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel *				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refecturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137			
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022			
Effectifs au sens de la CVAE *				023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence		024		016			
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

EXEMPLE AIKE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

KBP Informatique 2025

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 2 (1) Néant

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 4 SIREN 5 0 2 4 7 8 2 1 7

Dénomination de l'entreprise 2A2F

Adresse (voie) 20 Rue Montaigne

Code postal 3 1 7 0 0 Ville BLAGNAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	60
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3.00	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	60.00

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mada

Nom de famille BARUTELLO

Prénom(s) Françoise

Nom d'usage

% de détention 46.67

Nb de parts ou actions 28

Naissance : Date 15/05/1960 N° Département 47500 Commune FUMEL Pays FR

Adresse : N° 14 Voie Chemin des Amandiers

Code postal 31700 Commune BEAUZELLE Pays FR

Titre (2) M

Nom de famille MAGRI

Prénom(s) François

Nom d'usage

% de détention 33.33

Nb de parts ou actions 20

Naissance : Date 31/03/1958 N° Département 47300 Commune VILLENEUVE SUR LOT Pays FR

Adresse : N° 14 Voie Chemin des Amandiers

Code postal 31700 Commune BEAUZELLE Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SARL 2A2F

Composition du capital social

2025

2033F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2



Capital détenu par les personnes physiques

Titre (2)		MLE	Nom patronymique		BEDE	Prénom(s)		Sabine	
Nom marital			% de détention		20.00	Nb de parts ou actions		12	
Naissance :		Date	15/10/1969	N° Département	31000	Commune		TOULOUSE	
Adresse :		N°	5	Voie		Allée du Douteur Zamenhof			
		Code Postal	31100	Commune		TOULOUSE		Pays	FR
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions			
Naissance :		Date		N° Département		Commune			
Adresse :		N°		Voie					
		Code Postal		Commune				Pays	
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions			
Naissance :		Date		N° Département		Commune			
Adresse :		N°		Voie					
		Code Postal		Commune				Pays	
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions			
Naissance :		Date		N° Département		Commune			
Adresse :		N°		Voie					
		Code Postal		Commune				Pays	
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions			
Naissance :		Date		N° Département		Commune			
Adresse :		N°		Voie					
		Code Postal		Commune				Pays	
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions			
Naissance :		Date		N° Département		Commune			
Adresse :		N°		Voie					
		Code Postal		Commune				Pays	
Titre (2)			Nom patronymique			Prénom(s)			
Nom marital			% de détention			Nb de parts ou actions			
Naissance :		Date		N° Département		Commune			
Adresse :		N°		Voie					
		Code Postal		Commune				Pays	

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 39 de l'annexe II
ou CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant ☐

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	4	
SIREN	5	0	2	4	7	8	2	1	7
Dénomination de l'entreprise	2A2F								
Adresse (voie)	20 Rue Montaigne								
Code postal	3	1	7	0	0	Ville			
					BLAGNAC				
I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :					905				

Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse	N°	Voie			
Code postal			Commune	Pays	
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse	N°	Voie			
Code postal			Commune	Pays	
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse	N°	Voie			
Code postal			Commune	Pays	
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse	N°	Voie			
Code postal			Commune	Pays	
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse	N°	Voie			
Code postal			Commune	Pays	
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse	N°	Voie			
Code postal			Commune	Pays	
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse	N°	Voie			
Code postal			Commune	Pays	
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse	N°	Voie			
Code postal			Commune	Pays	
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse	N°	Voie			
Code postal			Commune	Pays	
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse	N°	Voie			
Code postal			Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

REP Informatique 2025

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE D'APPROBATION DES COMPTES CLOS AU 31 – 12 – 2024

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin à 10 heures 30, les associés de la société 2A2F, société à responsabilité limitée au capital de 6 000 €, se sont réunis au siège social sis au 20, rue Montaigne 31700 BLAGNAC, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts.

Est absente :

- Mlle Sabine BEDE qui détient 12 parts

Sont présents :

- Mme Françoise BARUTELLO qui détient 28 parts

- M. Francis MAGRI qui détient 20 parts

60 parts

Les présents détiennent ensemble 48 parts sur 60 des parts sociales.

En conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts.

L'assemblée est présidée par M. Francis MAGRI associé gérant.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° - Les lettres de convocation remises à chaque associé,
- 2° - Le rapport de gestion du gérant,
- 3° - Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- 4° - L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé.

Puis le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024,
- Affectation des résultats,
- Quitus de la gérance

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

L'analyse de la situation 2025 est faite avec beaucoup d'attention.

L'analyse du développement de la société est regardée avec attention.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée ordinaire des associés donne acte à la gérance :

- de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées, et, notamment, la mise à disposition aux associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à 48 voix sur 60.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice social clos au 31/12/2024 un résultat comptable (bénéfice) de 3 662 € et un résultat fiscal imposable de 3 662 € que nous vous demandons d'affecter :

- en report à nouveau.

Les capitaux propres sont positifs pour un montant de 21 589.

Cette résolution est adoptée à 48 voix sur 60.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée ordinaire des associés après avoir entendu, la lecture du rapport spécial concernant les rémunérations perçues par les associés et autres conventions avec la société, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté par la gérance.

Cette résolution est adoptée à 18 voix sur 60.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier et sans réserve au gérant pour l'exercice clos au 31/12/2024, pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à 48 voix sur 60.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

Le Président de séance.
M. Francis MAGRI.

